013190

A 5512

ABCD INTERNATIONAL
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 415.545 euros
Siège social : 4-6 Rue des Carriers
ZAC du Centre Ville Secteur du Moulin
91350 GRIGNY
RCS EVRY : B 391 778 883

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17 FEVRIER 2004

L'an DEUX MILLE QUATRE, et le DIX SEPT FEVRIER, à ONZE heure, les actionnaires de la Société ABCD INTERNATIONAL se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre remise en mains propres contre décharge en date du 02 février 2004.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre présent de l'assemblée en entrant en séance.

Madame Nicole COHEN, commissaire aux comptes régulièrement convoquée est absente et excusée.

Madame Annie MAMANE préside la séance en sa qualité de Présidente du Conseil d'administration.

Madame Annie MAMANE représentant la SCAM et Monsieur Gilles BELLAICHE les deux actionnaires, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Daniel MAMANE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, possèdent plus du tiers des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation remises en mains propres aux actionnaires ;
- le rapport du Conseil d'administration ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil d'administration, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi

et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Daniel MAMANE de son poste d'administrateur,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

RESOLUTION N°1 :

La collectivité des actionnaires prenant acte de la démission de Monsieur Daniel MAMANE de ses fonctions d'administrateur notifiée le 31 janvier 2004 à la société ABCD INTERNATIONAL, et lui donne quitus définitif et entier pour sa gestion.

Du fait de cette démission, le nombre des membres du Conseil d'Administration s'élève à cinq.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 2 :

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

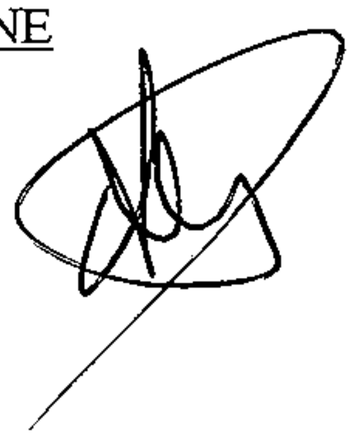
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par, par tous les actionnaires présents.

Pour la SCI SCAM

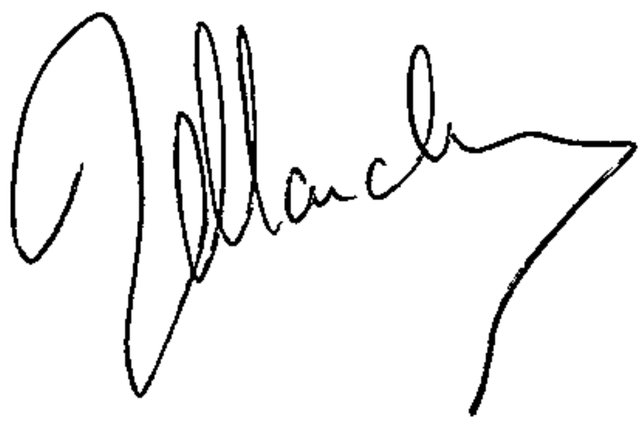
Madame Annie MAMANE

Scrutateur



Monsieur Gilles BELAICHE

Scrutateur



Monsieur Daniel MAMANE

Secrétaire

